LE RENDEZ-VOUS DE L'AFRIQUE SUR INTERNET

AFRICATIME.COM / TUNISIE

Normalisation: Le Maroc surpasse ses voisins en matière de certification

(**Le Matin** 12/01/2011)

Le Maroc avance à pas de géant en matière de normalisation. En effet, alors qu'il était très loin des pays de la région il y a encore quelques années, le Maroc est devenu aujourd'hui, avec ses réalisations, parmi les premiers pays en Afrique. Que ce soit en ce qui concerne la production de normes ou la mise en œuvre de ces dernières à travers la certification et l'accréditation.

Ainsi, le Royaume peut se prévaloir de la production de 9.000 normes homologuées, accomplissant ainsi autant que la Tunisie et devançant l'Egypte (8.500 normes). Il s'agit d'un rythme donnant des résultats deux fois plus importants que ceux de son voisin l'Algérie, qui ne dépasse par les 4.000 normes. De même, en matière de certification et d'accréditation, le Maroc est le troisième en nombre de certifications en Afrique, après l'Afrique et l'Egypte.

Ainsi, le bilan normatif marocain a connu ces deux dernières décennies un saut remarquable, en passant d'une production moyenne annuelle de 90 normes, au début des années 90, à une moyenne de production qui atteint aujourd'hui plus de 700 normes. Le bilan global, qui était de l'ordre de moins de 500 normes en 1995, est actuellement de plus de 9.000. Ce qui va permettre de dépasser l'objectif fixé auparavant par les pouvoirs publics et les partenaires du système marocain de normalisation. Objectif qui avait pour ambition d'atteindre la barre de 10.000 normes à l'horizon 2012, avec un rythme de 1.000 à 1.200 nouvelles normes par an.
Cet état de fait est de bon augure, sachant que le Maroc est signataire de plusieurs accords de libre-échange et mise beaucoup sur le «statut avancé» dont il a bénéficié dans ses relations avec l'Union européenne. Cependant, au-delà des relations commerciales avec des pays tiers, la normalisation permet de s'assurer que les normes adoptées correspondent à l'intérêt général. En effet, les normes contribuent à simplifier et à accroître la fiabilité et l'efficacité des biens et services et constituent les référentiels de base pour tout système de certification. C'est donc un outil incontestable pour le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits et services.

Consciente de cette importance, la normalisation marocaine a investi des domaines intéressants et pertinents. Et ce dans l'objectif d'accompagner les programmes et politiques sectorielles engagés par le gouvernement et pour mettre des outils compétitifs au service des entreprises. Ce qui devrait permettre de mettre à la disposition des différents acteurs les normes

nécessaires et contribuer à l'amélioration de la qualité des produits et services offerts.
Dans cette perspective, toutes les normes internationales relatives aux systèmes de management de la qualité, de l'environnement et de la santé et la sécurité au travail ont été adoptées en tant que normes marocaines. Et pas seulement parce que celles-ci ont fait l'objet « d'actions de vulgarisation et de promotion visant à faciliter leur mise en œuvre par les entreprises qui souhaitent adopter des démarches de management reconnues par le marché et le monde des affaires d'une manière générale », souligne un document du Service de normalisation industrielle marocaine (SNIMA). Le SNIMA précise que la normalisation nationale a également abordé le sujet de la sécurité de l'information par l'adoption de la norme internationale ISO 27001 : « Norme relative au management de la sécurité des systèmes d'information afin de garantir la sélection de contrôles de sécurité adéquats et proportionnels et de mettre en œuvre des outils et des mesures pour mieux protéger le capital d'informations exposé à une plus grande variété de menaces ».

La normalisation s'intéresse également au volet social. Il est à signaler dans ce sens que, déjà, depuis 2002, la norme relative aux aspects sociaux a été prise en considération pour permettre aux entreprises marocaines d'intégrer cette composante dans leurs stratégies de développement. Cette action a été renforcée dernièrement par l'adoption de la norme internationale ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale qui contribuera, avec les autres initiatives dans ce domaine, de disposer de référentiels proposant des démarches structurées pour le développement durable. Il y a lieu de souligner dans ce cadre la contribution effective du Maroc à travers les différentes parties prenantes dans le processus d'élaboration de la norme internationale ISO 26000 puisqu'il était le premier pays arabe qui s'est associé au groupe de travail international concerné.
Dans le même cadre et afin de favoriser l'application du code de travail, le Maroc a mis en place une norme sur la mise en conformité sociale reprenant les principales dispositions de la législation du travail.

Ce qui a pris en considération une approche simplifiée permettant aux entreprises de pratiquer l'auto évaluation et de subir une évaluation objective par des experts qualifiés. Un système de certification selon cette norme a été mis en place en collaboration avec le ministère de l'Emploi pour favoriser le recours volontaire des entreprises au respect du code de travail à travers la conformité à cette norme. Il s'agit, en général, de nombreux acquis à même de satisfaire les besoins nécessaires pour accompagner le développement du pays.
Consciente de cette importance, la normalisation marocaine a investi des domaines intéressants et pertinents. Et ce dans l'objectif d'accompagner les programmes et politiques sectorielles engagés par le gouvernement et pour mettre des outils compétitifs au service des entreprises. Ce qui devrait permettre de mettre à la disposition des différents acteurs les normes nécessaires et contribuer à l'amélioration de la qualité des produits et services offerts.

Dans cette perspective, toutes les normes internationales relatives aux systèmes de management de la qualité, de l'environnement et de la santé et la sécurité au travail ont été adoptées en tant que normes marocaines. Et pas seulement parce que celles-ci ont fait l'objet « d'actions de vulgarisation et de promotion visant à faciliter leur mise en œuvre par les entreprises qui souhaitent adopter des démarches de management reconnues par le marché et le monde des affaires d'une manière générale », souligne un document du Service de normalisation industrielle marocaine (SNIMA). Le SNIMA précise que la normalisation nationale a également abordé le sujet de la sécurité de l'information par l'adoption de la norme internationale ISO 27001 : « Norme relative au management de la sécurité des systèmes d'information afin de garantir la sélection de contrôles de sécurité adéquats et proportionnels et de mettre en œuvre des outils et des mesures pour mieux protéger le capital d'informations exposé à une plus grande variété de menaces ».

La normalisation s'intéresse également au volet social. Il est à signaler dans ce sens que, déjà, depuis 2002, la norme relative aux aspects sociaux a été prise en considération pour permettre aux entreprises marocaines d'intégrer cette composante dans leurs stratégies de développement. Cette action a été renforcée dernièrement par l'adoption de la norme internationale ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale qui contribuera, avec les autres initiatives dans ce domaine, de disposer de référentiels proposant des démarches structurées pour le développement durable. Il y a lieu de souligner dans ce cadre la contribution effective du Maroc à travers les différentes parties prenantes dans le processus d'élaboration de la norme internationale ISO 26000 puisqu'il était le premier pays arabe qui s'est associé au groupe de travail international concerné.
Dans le même cadre et afin de favoriser l'application du code de travail, le Maroc a mis en place une norme sur la mise en conformité sociale reprenant les principales dispositions de la législation du travail.

Ce qui a pris en considération une approche simplifiée permettant aux entreprises de pratiquer l'auto évaluation et de subir une évaluation objective par des experts qualifiés. Un système de certification selon cette norme a été mis en place en collaboration avec le ministère de l'Emploi pour favoriser le recours volontaire des entreprises au respect du code de travail à travers la conformité à cette norme. Il s'agit, en général, de nombreux acquis à même de satisfaire les besoins nécessaires pour accompagner le développement du pays.

Par Brahim Mokhliss | LE MATIN

© Copyright Le Matin

Visiter le site de:Le Matin